

tion du canal de la baie Georgienne se trouve tranchée par la proposition du délégué de Fraserville, et alors il semble que la Fédération n'aurait plus raison de traiter de nouveau cette question.

M. CATELLI (Montréal). — Je regrette de ne pas avoir été présent, quand M. Riou a présenté sa motion. Je crois que toute question devrait être traitée à son mérite propre. Si le port de Fraserville est nécessaire, la Fédération devrait se prononcer pour ; mais le canal de la baie Georgienne est une affaire toute différente, et je crois que toute question devrait être traitée séparément et selon son propre mérite.

Si je le comprends bien, M. le délégué de Fraserville voudrait l'amélioration de la navigation dans le bas du St-Laurent. Je n'y ai pas d'objection. J'étais sous l'impression que l'objet principal des remarques de M. Riou, c'était de recommander Fraserville comme port de mer. Je dois faire observer à M. Riou que Fraserville est bien éloigné du centre du Canada ; c'est bien loin pour y arrêter des bateaux de quinze à vingt mille tonnes, pour les charger et les décharger. Nous voulons bien aider Fraserville autant que possible, mais je crois que M. Riou devrait limiter sa proposition à la question de l'amélioration de la voie fluviale.

M. RIOU. — Je dois dire, comme habitant du fleuve, qu'en haut de la rivière du Loup la navigation d'hiver est très difficile, tandis que jusqu'à la rivière du Loup elle est très facile. Jusqu'à l'année dernière, nous entretenions de grandes espérances sur la possibilité de la navigation d'hiver à la rivière du Loup, ce n'est plus maintenant une espérance, c'est une certitude. Tout l'hiver dernier, un petit bateau, de très faible tonnage, a fait le service, même dans les plus grosses tempêtes du mois de janvier, et avec beaucoup de facilité, entre la côte nord et la côte sud. Je crois alors que si les bateaux océaniques pouvaient aborder dans le port le plus rapproché de Québec, en bas de cette ville, dès le commencement de mars, nous aurions la navigation océanique dans la province de Québec au moins deux mois avant l'époque où elle s'ouvre d'ordinaire, c'est-à-dire à la fin d'avril ou au commencement de mai, et nous pourrions même avoir un service d'hiver jusqu'au mois de janvier.

Il me semble que ces deux raisons-là sont suffisantes pour justifier la Fédération des Chambres de commerce de décider que l'établissement d'un port de mer à Fraserville est dans l'intérêt du commerce.